



La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 66 – mai 2022

Billet du Syndic

Voilà déjà 12 ans que Nathalie et Jean-François Brunel ont quitté leurs fourneaux de Crassier pour venir s'établir dans notre auberge communale. Avec des mets de saison, ils ont su régaler leurs nombreux convives ; qu'ils soient du village, de la région ou même d'ailleurs.

Nathalie et Jean-François, pour vous, les prochains chapitres de l'auberge communale de La Chaux ne s'écriront plus comme tenanciers mais comme clients. Vous quittez la gestion de cet établissement avec certainement la gorge un peu serrée mais, surtout, avec la certitude d'avoir contribué à son excellente réputation.

Au nom de la Municipalité et de toute la population du village, je vous souhaite tout le meilleur dans vos futures activités professionnelles et familiales. Je vous dis un IMMENSE MERCI pour tout ce que vous avez accompli. Bravo et belle suite !

C'est avec plaisir et dans une certaine continuité que nous allons accueillir M. Francesco Lucia à La Chaux pour écrire un nouveau chapitre de notre auberge communale.

Calabrais d'origine, Francesco a tenu pendant plusieurs années et jusqu'à l'automne dernier, un restaurant italien dans la localité genevoise de Cointrin.

Je suis certain qu'il saura éveiller nos papilles avec des mets locaux mais aussi de son terroir natal. Faites-lui un accueil chaleureux digne de la réputation de notre village.

Je souhaite plein succès à Francesco dans ce nouveau challenge.

Le 9 juin sera la « dernière séance » pour François Egger à la tête du législatif communal après 7 ans de fonction.

Merci à lui pour ces nombreuses années passées à la Présidence du Conseil général. Sa prise de fonction en juin 2015 n'a pas été toute simple du fait qu'il a assumé un poste vacant. En effet, au printemps de cette même année, Marc-Etienne Piot était régisseur et seul aux commandes de la Commune de La Chaux.

François, je te souhaite une belle retraite de ta fonction de Président et espère te voir encore pendant de nombreuses années dans les rangs de l'assemblée.

Séance Conseil général

La prochaine séance aura lieu le jeudi 9 juin à 20.00h à la salle villageoise

Tour de France

Cette importante manifestation traversera notre commune le **samedi 9 juillet**. Pour la partie festive, un comité d'organisation a été mis sur pied afin de proposer diverses animations à la population et aux fans du Tour (concerts, exposition, stands de restauration).

La route cantonale Cuarnens – Cossonay sera totalement fermée à toute circulation de 12.00h à 18.00h. Aucun trafic ne sera possible aux bordiers depuis les rues adjacentes de l'axe fermé ; merci de prendre vos dispositions en conséquence.

Projet d'épuration régionale EHVV

Notre commune a rejoint début 2022 l'étude sur le projet de régionalisation de l'épuration de la Haute Venoge et du Veyron dont sont parties prenantes les communes de Dizy, Chevilly, Chavannes le Veyron, La Chaux, Mauraz, L'Isle, Mont-la-Ville, Cuarnens, La Praz, Moiry, Ferreyres, Orny, Pompaples, Eclépens et La Sarraz. Le concept général consiste à regrouper les 11 installations de STEP existantes sur une seule station d'épuration régionale qui sera construite à La Sarraz et qui traitera les micropolluants.

Deux séances d'information sont organisées à l'intention de la population :

- mardi 6 septembre 2022 à 19.30h à l'Isle
- jeudi 8 septembre 2022 à 19.30h à La Sarraz

<i>Renards</i>	La Municipalité rappelle que le nourrissage de la faune sauvage est strictement interdit par la loi (article 4 du RLFaune 2004). Notre commune rencontre à nouveau des difficultés avec les nombreux renards aperçus au village et ces problèmes ont été engendrés par une pratique irresponsable et illégale. Les animaux n'ayant plus peur des humains, ils entrent dans les maisons. La Municipalité vous prie instamment de ne plus nourrir ces animaux afin de les protéger et de protéger chacun d'entre nous. D'autre part, si vous constatez la présence d'un renard à l'intérieur de votre domicile, il est nécessaire de le prendre en photo et de les transmettre au greffe municipal (greffe@lachaux.ch)
<i>Ramassage ordures ménagères</i>	Afin d'éviter que des animaux n'éventrent les sacs poubelle et ne répandent les déchets, la Municipalité rappelle que les sacs doivent être déposés aux endroits habituels le jeudi matin uniquement et non les jours précédents, y compris le mercredi soir.
<i>Vaud Loisirs</i>	Cette nouvelle campagne cantonale, menée en partenariat avec la Communauté tarifaire Mobilis, a été lancée pour encourager les Vaudoises et les Vaudois à privilégier les transports publics. Renseignements : vaudoisirs.ch